

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences : Roger Hébert, président
Marie-France Lapierre, vice-présidente
Gaëtan Desrochers, conseiller
Robert Joncas, conseiller
Luc Morin, conseiller
Marc-André Ouellette, conseiller
Sonia Thibeault, conseillère

Participaient aussi :
Sylvain Allison, secrétaire trésorier
Bertrand Dupain, directeur général
Nathalie Labrie, directrice du secteur des Ressources humaines
Caroline Picard, directrice générale adjointe

Absence (s) :

Secrétaire : Hélène Rivest

Le président, Roger Hébert, assume la présidence de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue au public et invite toutes et tous à un tour de table. Il déclare que le Conseil scolaire francophone est reconnaissant à l'égard de la nation Musqueam de l'accueillir sur son territoire traditionnel.

1. Ouverture de la réunion publique

Résolution P-1537-08-2015

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 12 h 04.

Proposée par : Sonia Thibeault

Adoptée à l'unanimité.

1.1. Suspension de la politique B-200-7 Procédures de réunion

En traitant de plus d'un sujet en cette même réunion, le Conseil d'administration consent à déroger de sa politique *B-200-7 Procédures de réunions*, article 1.3.2., qui indique que «pour une rencontre spéciale, seul le sujet pour lequel la réunion a été convoquée peut être traité.».

Résolution P-1538-08-2015

Que le Conseil d'administration approuve de suspendre la politique *B-200-7 Procédures de réunions* pour la durée de la réunion en cours.

Proposée par : Marc-André Ouellette

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture de la vision et de la mission

Marie-France Lapierre procède à la lecture de la vision et de la mission.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P-1539-08-2015

Que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour tel qu'amendé : le plan stratégique au point 10.3.

Proposée par : Sonia Thibeault

Adoptée à l'unanimité.

4. Résolution en bloc

Ce point est sans objet.

5. Suivi du Conseil d'administration

Ce point est sans objet.

6. Éducation

Ce point est sans objet.

7. Gestion

Ce point est sans objet.

8. Politiques

8.1. Politique P-601 Harcèlement, intimidation et discrimination en milieu de travail

En mai courant, le Conseil d'administration adoptait en principe la politique P-601 Harcèlement, intimidation et discrimination en milieu de travail ainsi que son envoi en consultation auprès de la communauté concernée. Les commentaires ont des intervenants ont été compilés et pris en considération. La présente politique est le résultat de cette étape.

La directrice du secteur des ressources humaines explique les prochaines étapes une fois la politique finalisée. Une phrase se répète aux Principes directeurs et à la Portée. Elle ne sera retenue qu'aux Principes directeurs. Le président félicite le travail de tous et apporte quelques précisions sur les changements apportés à la version originale.

Résolution P-1540-08-2015

Que le Conseil d'administration adopte la politique P-601 Harcèlement, intimidation et discrimination en milieu de travail et approuve sa révision linguistique pour finaliser le document.

Proposée par : Luc Morin

Adoptée à l'unanimité.

9. Regroupement

Ce point est sans objet.

10. Divers

10.1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est normalement déterminée suite à des élections à l'interne tenues lors de l'anniversaire de l'élection initiale. Voir l'article 2.1 de la politique B-200-7 Procédures de réunions.

Toutefois, la Loi scolaire permet de tenir cette élection à la discrétion d'un conseil d'administration. Les membres du CA sont appelés à discuter de la tenue des élections dans le but d'en définir sa composition pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est suggéré que le Conseil d'administration passe aux élections de la composition du CA en septembre pour commencer l'année scolaire sur le même pied à travers le conseil scolaire. La politique pourra être changée pour refléter le souhait du CA. En septembre, le Conseil d'administration suspendra sa politique pour procéder aux élections.

10.2. Expense limits for elections in the Conseil scolaire francophone

L'agence «*Governance and Accountability Branch*» du ministère de l'Éducation en collaboration avec le *Special Committee on Local Elections Expense Limits* aura à présenter à l'Assemblée de législature des recommandations à concernant la limite dépenses qui seront permises aux candidatures lors des élections scolaires. Il s'enquiert auprès du CSF pour recevoir ses recommandations à ce sujet.

Le secrétaire trésorier apporte des informations pour comparer comment fonctionnent d'autres municipalités. Les membres se questionnent sur l'étendue de cette décision au niveau des mécanismes de changements au niveau de la loi du «*Local Government Act*».

Le secrétaire trésorier s'informerait des mécanismes en place.

Résolution P-1541-08-2015

Que le Conseil d'administration recommande *au Governance and Accountability Branch* du ministère de l'Éducation une limite de dépenses électorales de 25 000 \$ pour chacune des candidatures dans chacune des régions.

Proposée par : Luc Morin

Adoptée à l'unanimité.

10.3. Plan stratégique – les options

Le Conseil d'administration se penche sur la création et la rédaction du plan stratégique 2016-2021. Deux options de plan de travail lui sont présentées pour entamer le processus nécessaire à la rédaction du plan stratégique. Les membres sont appelés à se prononcer sur l'approche à prendre.

Intégrer les partenaires à l'étape 4 des deux options pour maximiser le taux de participation. Il ne devrait y avoir qu'un sondage.

Résolution P-1542-08-2015

Que le Conseil d'administration adopte l'option 1 de la méthodologie à suivre pour la rédaction du plan stratégique 2016-2021 incluant une séance animée avec les partenaires.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

11. Questions du public

Sans objet.

12. Levée de la réunion

Résolution P-1543-08-2015

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 12 h 56.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 26 SEPTEMBRE 2015

Président

Secrétaire trésorier

Date